Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID: 026-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.





<u>Table des matières</u>

1.	Card	actérisat	tion technique du service	р3
	1.1.	Présen	tation du territoire desservi	р3
	1.2.	Mode	de gestion du service	р3
	1.3.	Estima ^r	tion de la population desservie	
	1.4.	Nomb	re d'abonné	р3
	1.5.	Eaux b	prutes	р4
		1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	
	1.6.	Eaux tr	aitées	•
		1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours	р 4
		1.6.2.	Production	p 5
		1.6.3.	Achats d'eaux traitées	
		1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
		1.6.5.	Autres volumes	
		1.6.6.	Volume consommé autorisé	
	1.7.	Linéaire	e de réseaux de desserte (hors branchements)	•
2.	Tarifi		de l'eau et recettes du service	•
	2.1.	Modali	ités de tarification	p 6
	2.2.	Facture	e d'eau type	p 7
	2.3.	Recett	es	p 8
3.	Indic	ateurs c	de performance	p 8
	3.1.	Qualité	é de l'eau	p 8
	3.2.	Indice	de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	р9
	3.3.	Indicat	teurs de performance du réseau	p 10
		3.3.1.	Rendement du réseau de distribution	p 10
		3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés	p 10
		3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau	p 11
		3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	p11
	3.4		d'avancement de protection des ressources en eau	
4.	Finar	ncemen	t des investissements	p 12
	4.1.		nements en plomb	(3)
	4.2.	Montai	nts financiers	p 12
	4.3.	Etat de	e la dette du service	p 12
	4.4.		ssements	p 12
	4.5.		tation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à er et les performances environnementales du service	p 13
5.	Actio	ons de so	olidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	p 13
	5.1.	Aband	lons de créances ou versements à un fond de solidarité	p 13
6.	Table	eau réco	apitulatif des indicateurs	p 14

Annexes

Annexe n°1 : Fiche d'information de l'Agence Régionale de Santé

1. Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

Nom de la Collectivité : Mairie de SAINT-VALLIER

Caractéristique : Commune

Compétences liées au service :

	Production	☑ Oui	□ Non
	Protection du point de prélèvement	☑ Oui	□ Non
	Traitement	☑ Oui	□ Non
	Transfert	☑ Oui	☐ Non
	Stockage	☑ Oui	□ Non
	Distribution	☑ Oui	☐ Non
•	Territoire desservi : SAINT-VALLIER		
•	Existence d'une CCSPL	🗖 Oui	☑ Non
•	Existence d'un schéma de distribution	☑ Oui	□ Non
•	Existence d'un règlement de service Date d'approbation : 25/02/2014	☑ Oui	□Non

Mode de gestion du service 1.2

Le service est exploité en régie.

Estimation de la population desservie 1.3

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 110 habitants au 31/12/2017 (4 143 au 31/12/2016).

Nombre d'abonnés 1.4

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 165 abonnés au 31/12/2017. (2 137 au 31/12/2016).

La répartition des abonnés est la suivante :

Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
2 100	2 137	0	0	2 165	+ 1.29 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réselle 1926-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC de 59.97 abonnés/km au 31/12/2017.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est d 1.9 habitants/abonné au 31/12/2017.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 112.78 m³/abonné au 31/12/2017.

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

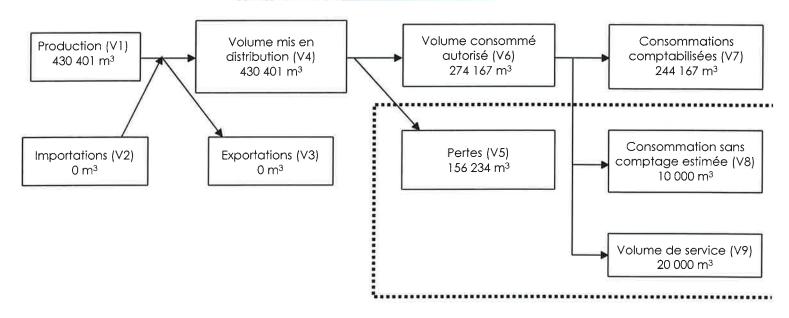
Le service public d'eau potable prélève 425 199 m³ pour l'exercice 2016 (530 223 m³ pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Forage Lieu-dit « Les Serves »	Eau Souterraine	425 199	430 401	+ 1.21 %

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le c**yc**ie de l'eau potable pour l'exercice en cours



1.6.2 Production

Le service n'a aucune station de traitement.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage Lieu-dit « Les Serves »	425 199	430 401	+ 1.21 %	100 %
Total du volume produit (V1)	425 199	430 401	+ 1.21 %	100 %

1.6.3 Achat d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m³	Variation des volumes achetés en %
Syndicat des Eaux Cance-Doux	0	0	/
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	/

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	258 068	244 167	- 5.69 %
Abonnés non domestiques	0	0	/
Total vendu aux abonnés (V7)	258 068	244 167	- 5.69 %
Service de ⁽²⁾	0	0	/
Total exporté vers d'autres services (V ₃)	0	0	/

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

1.6.5 Autres volumes

	Exercice 2016 en m³/an	Exercice 2017 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	10 000	10 000	1
Volume de service (V9)	23 000	20 000	/

1.6.6 Volumes consommé autorisé

	Exercice 2016 en m³/an	Exercice 2017 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	288 068	274 167	- 5.07 %

1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 36.095 kilomètres au 31/12/2017 (36.095 km au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

	au 01/01/2017	au 01/01/2018
Frais d'accès au service	50.00 €	50.00 €

	Tarifs	au 01/01/2017	au 01/01/2018			
Part de la Collectivité						
	Abonnement DN 15 mm et 20 mm y compris location du compteur	23 €	23 €			
	Abonnement DN 30 mm	52 €	52 €			
Part Fixe HT / an	Abonnement DN 40 mm	60 €	60 €			
ran fixe mi / an	Abonnement DN 60 mm	66 €	66 €			
	Abonnement DN 80 mm	72€	72 €			
	Abonnement DN 100 mm	78 €	78 €			
Part proportionnell	e (€ HT/m³)	0.90 € / m ³	0.90 € / m³			
	Taxes et Redevances					
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%)	5.50 %	5.50 %			
Dadayanaa	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.12 € / m ³	0.12 € / m ³			
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.29 € / m ³	0.29 € / m ³			

Décision du Maire fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice :

➤ Décision du Maire n°2017-26 du 21/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable et les frais d'accès au service



Facture d'eau type 2.2

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	au 01/01/2017	au 01/01/2018	Variation
Part de la Collectiv	/ité		
Part fixe annuelle	23.00 €	23.00 €	/
Part proportionnelle	108.00 €	108.00 €	/
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la Collectivité	131.00 €	131.00 €	/
Taxes et Redevand	es		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14.40 €	14.40 €	/
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34.80 €	34.80 €	1
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	49.20 €	49.20 €	/
Total HT	180.20 €	180.20 €	/
TVA si service assujetti (5,5 %)	9.91 €	9.91 €	/
Total TTC	190.11 €	190.11 €	/
Prix TTC au m³	1.58 €	1.58 €	1

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. La facture du 1er semestre est estimative et celle du 2ème semestre est réelle suite au relevé d'index effectué par les agents du Service de l'Eau.

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 244 167 m³/an (258 068 m³/an en 2016).

2.3 Recettes

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	287 953.00 €	276 004.30 €	- 4.33 %
dont abonnements	55 082.90 €	55 735.80 €	+ 1.17 %
Recette de vente d'eau en gros	0.00 €	0.00 €	1
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0.00 €	0.00 €	1
Total recette de vente d'eau	287 953.00 €	276 004.30 €	- 4.33 %
Recettes liées aux travaux	3 122.54 €	2 873.98 €	-8.65 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0.00 €	0.00 €	1
Autres recettes : Taxe Forfaitaire de Mise en Eau	16 113.73€	15 450.22 €	- 4.29 %
Total autres recettes	19 236.27 €	18 324.20 €	-4.98 %
Total des recettes	307 189.27 €	294 328.50 €	- 4.37 %

Recettes globales:

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 294 328.50 € (307 189.27 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	15	3	14	1
Paramètres physico-chimiques	15	0	14	0

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie	80.00 %	92.86 %
Paramètres physico-chimiques	100.00 %	100.00 %

Affiché le 27/09/2018

ID: 026-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC 3.2 Indice de connaissance et de aestion pati

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 93 pour l'exercice 2017 (93 pour 2016)

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAU (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points de		la partio	۸۱
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	ere obtenioe poor	Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			В)
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

Envoyé en préfecture le 28/09/2018	
Reçu en préfecture le 28/09/2018	

Affiché le 27/09/2018

ID: 026-212603336-20180926-CM180530 16EAU-CC

TOTAL (indicateur P103.2B)	120	**	93
TOTAL (indicatous B102 2B)	120		02
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP 243 - Inventaire mis à jour au moins chaque année des nomnes	ID: 026-212603336-20	100926-CIVI 10	0530_16EAU-CC

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	67.75 %	63.70 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) m³ / jour / km	21.87	20.81
Volume vendu sur volume mis en distribution	60.69 %	56.73 %

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 14.14 m³/j/km (12.69 m³/j/km en 2016).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution



Indice linéaire de pertes en réseau 3.3.3

ID: 026-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 11.86 m³/j/km (10.41 m³/j/km en 2016).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 3.3.4

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0.261	0.137	0.878	0.166	0.331

Au cours des 5 dernières années, 1,77 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.98 %.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau 3.4

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- Études environnementales et hydrogéologiques en cours 20%
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, 80% travaux terminés, etc.)
- Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son 100% application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 100 %. (100 % en 2016).

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 27/09/2018

SLO

ID: 026-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC

4. Financement des investissements

4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb du domaine public.

Branchements		Exercice 2017
Nombre total des branchements (1)	1 700 (1)	1 700 (1)
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0 (connu)	0 (connu)
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	/	/
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.00 %	0.00 %

⁽¹⁾ le chiffre indiqué est une valeur estimée à environ 80 % du nombre d'abonné

4.2 Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	144 735.99 €	127 202.84 €
Montants des subventions en €	0.00 €	0.00 €
Montants financiers HT des investissements réalisés autres que travaux (achat matériel) pendant le dernier exercice budgétaire	6 136.00 €	4 393.20 €
Montants des contributions du budget générales en €	0.00 €	0.00 €

4.3 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31/12/2017 (montant restant dû en €)		789 422.11 €	767 416.77 €
Manufacial accepts a conf. all manufactures are a	en capital	20 927.98 €	22 005.34 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	39 037.37 €	37 960.01 €

4.4 Amortissements

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 88 502.38 € (91 344.23 € en 2016).

Affiché le 27/09/2018

Présentation des projets à l'étude en vue d'ID: 026-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC 4.5 du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Recherche de fuites + Réparation	20 000.00 €
Réfection réservoir Hôpital	248 000.00 €
Remplacement Compteurs	5 000.00 €

Les travaux de l'année 2019 seront consacrés essentiellement au renforcement et au remplacement des conduites AEP de la rue Marcel Paul dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain (VAL'ERE).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service n'a recu aucune demande d'abandon de créances.

2 004 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0.0082 € / m³ pour l'année 2017 (0.00 € / m³ en 2016).

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 27/09/2018



ID: 026-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2016	Valeur 2017
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 146	4 110
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m3	1.58 €	1.58 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours
Indicateurs de performance		Valeur 2016	Valeur 2017
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	80.00 %	92.30 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100.00 %	100.00 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	93	93
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67.75 %	63.70 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	12.69 m ³ /j/km	14.10 m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	10.41 m ³ /j/km	11.90 m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		0.98 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100.00 %	100.00 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.00 €	0.0082 €

L'ensemble des documents ayant permis d'établir le présent rapport peut être consulté en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Fait à Saint-Vallier, le 26 septembre 2018



Billan Qualité 2017

que vous consommes? D'où vient l'eau



Limites de qualité : absence de germes/100ml Pourcentage de conformité mesuré : 92,3%

Eau de bonne qualité bactériologique.

est exploité par : MAIRIE DE SAINT VALLIER SUR RHONE appartient a : MAIRIE DE SAINT VALLIER SUR RHONE

Votre réseau : ST VALLIER VILLE

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :

SERVES - ST-VALLIER



Valeurs mesurées: mini.:25 °f - maxi.:29 °f Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.



/aleurs mesurées: mini.:5 mg/L - maxi.:7 mg/L Limites de qualité maxi.: 50 mg/L Eau contenant peu ou pas de nitrates.



Valeurs mesurées: mini.:0,07 mg/L - maxí.:0,10 mg/L Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.



Des traces de qualité maxi.: 0.1 µgr.

Des traces de pesticides, inférieures à la limite de qualité ont été détectées.

I a valeur maximale

a été observée pour le paramètre : 2,6 Dichlorobenzamide



mesurés sont conformes aux limites de qualité. Tous les résultats pour les autres paramètres

Traitement: Votre eau est distribuée sans traitement.

Mos conclusions

Les eaux distribuées au cours de cette année ont été de bonne qualité bactériologique.

mise en évidence le 5 juin. Le prélèvement de contrôle a permis de constater le retour à une eau de bonne qualité bactériologique, conforme à la Une légère non-conformité a cependant législation.

La mise en place d'un traitement de désinfection permettrait de fiabiliser la qualité de l'eau distribuée.

est physico-chimique La qualité conforme.

Annexe n°1

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé-environnement de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- agréé par la Ministère chargé de la santé, dans Les analyses sont réalisées par un laboratoire le cadre d'un marché public.
- à la production après traitement ou en sortie nombre d'habitants desservis et des débits de Les prélèvements sont réalisés à la ressource, de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du production.
- ou à long terme et des références de qualité de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans 'eau peut induire des risques sanitaires à court Leau du robinet doit satisfaire à des exigences pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations
- 026-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC régulier des installations et un programme de Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen test et d'analyses.
 - Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018 Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 27/09/2018

sont régulièrement adressés et affichés à la Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire mairie de votre commune.

Pour mieux comprendre

de bactéries indicatrices de contaminations fécales.

de bactéries indicatrices de contaminations fécales.

notamment Entérocoque et Escherichia coli dont pathogènes. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement de l'eau, un manque d'entretien du réseau, ou une contamination de la ressource en l'absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.



Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais azotés, organiques ou minéraux ainsi que les rejets des assainissements participent à l'augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre dans l'eau du robinet est indispensable à la protection de la santé des nourrissons et des femmes enceintes.



dentaire. Une valeur maximale de 1 500 µg/l a été fixée pour Sesson Certains pesticides of certains sont serving sont serving supported supporting sont serving consommés pendant toute une vie. Par mesure de à dose modérée. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté sur recommandation de votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie tenir compte du risque de fluorose dentaire en cas d'excès. de toxicité connus pour ces molécules, a été adoptée.

En attendant, 4 est important de laisser couler queiques litres d'eau avant de la consommer De plus, il est vivement conseille aux enfants et aux fennmes enceantes de ne pas boine l'eau du robinet lorsque la Leau peut dissoudre le plomb des branchements ou des canalisations Le remplacement de toutes ces conduites sera nécessaire à terme. eventuellement présent dans les anciens bâtiments d'habitation présence de canalisation en plomb est suspectee.

La presence d'arsenic et d'antimoine dans l'eau provient de la Des limites de quaités très strictes de 10 µg/1 pour l'arsenic et dans l'attente d'installations de traitement, il est recommande de dissolution naturelle de roches et de minerais dans le sous-soi. de 5 µg/1 pour l'antimoine ont èté fixées. En cas de dépassements, ne pas consommer l'eau du robinet.

Des gestes simples

- > Après quelques jours d'absence, purgez vos couler l'eau quelques instants avant de la boire. conduites avant consommation, en laissant
- Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 48 heures et dans un récipient fermé.
- sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation. Ils peuvent en effet accélèrer la dissolution des métaux des conduites ou > Réservez les traitements complémentaires, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt devenir des foyers de développement microbien orsque leur entretien est mai assuré.
- de réseau est conseillé pour limiter la prolifération bactérienne, notamment des Si votre eau chaude sanitaire est produite par un système individuel, un entretien annuel de Légionelles.

Ce document, destine aux abonnés du service de distribution d'eau, Il est souhaitable de l'afficher dans les immeubles collectifs. peut être reproduit sans suppression ni ajout.

Pour en savoir plus...

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr www.eaupotable.sante.gouv.fr

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA DRÔME

13 ovenue Mourice Foure - 26000 VALENCE ars-d126-environnement-sonte Gars. sante. fr SERVICE SANTÉ-ENVIRONNEMENT



L'Agence Régionale de Santé

d'Auvergne-Rhône-Alpes

vous informe...

buvez-vous? anelle eau

à la consommation, des contrôles régu pour votre santé De la source

Bilan Qualité

ID: 026-212603336-20180926-CM180530_16EAU-CC

Envoyé en préfecture le 28/09/2018 Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 27/09/2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA DRÔ DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Service SANTE - ENVIRONNEMENT